

Rule of Law as a Global Development Goal

WHEREAS the Millennium Development Goals adopted by the United Nations General Assembly in 2000 as the framework for sustainable development will conclude in 2015, and the international community is now debating a new global framework for sustainable development to replace the Millennium Development Goals to operate from 2015 to 2030;

WHEREAS there is increasing evidence and recognition in the international community that respect for the Rule of Law is both a fundamental characteristic of a just society, and a condition that enables nations to achieve other fundamental development goals;

WHEREAS Canada is a member of the UN General Assembly, and an important contributor to international development as a donor nation and participant in bilateral and multinational development initiatives;

WHEREAS the UN Open Working Group on Sustainable Development Goals has identified as one of its nineteen major focal areas of study, “Peaceful and non-violent societies, rule of law and capable institutions”;

La primauté du droit : Un objectif de développement mondial

ATTENDU QUE les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par l’Assemblée générale des Nations Unies en l’an 2000 à titre de cadre de développement durable prendront fin en 2015 et que la communauté internationale étudie maintenant un nouveau cadre mondial de développement durable visant à remplacer les Objectifs du Millénaire pour le développement pour 2015 à 2030;

ATTENDU l’ampleur croissante des preuves et de la reconnaissance au sein de la communauté internationale du fait que le respect de la primauté du droit est à la fois une caractéristique fondamentale d’une société juste et une condition qui permet aux nations d’atteindre d’autres objectifs fondamentaux de développement;

ATTENDU QUE le Canada est membre de l’Assemblée générale de l’ONU, et contribue de façon importante au développement international en tant que nation donatrice et que participant aux initiatives bilatérales et multinationales de développement;

ATTENDU QUE le Groupe de travail ouvert de l’ONU sur les Objectifs de développement durable a indiqué que l’un de ses dix-neuf grands thèmes d’études était [TRADUCTION] « les sociétés pacifiques, la primauté du droit et les institutions qualifiées »;

WHEREAS the Canadian Bar Association has advocated strengthening the Rule of Law both domestically and abroad;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association call on the Government of Canada to urge the UN General Assembly to ensure that enhancement of the Rule of Law globally is included in the post-2015 development goals of the international community, and in particular to advocate for:

- explicit inclusion of the Rule of Law in the post-2015 agenda, to be acknowledged as both an end in itself and as an essential tool to enable the better realization of other important development goals;
- incorporation of the Rule of Law as a cross-cutting theme for all development goals, with specific targets and indicators to show measurable progress by 2030.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in St. John's, Newfoundland and Labrador August 14, 2014.

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien milite en faveur du renforcement de la primauté du droit au pays et à l'étranger;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien invite le gouvernement du Canada à exhorter l'Assemblée générale de l'ONU de veiller à ce que le rehaussement de la primauté du droit à l'échelle mondiale soit inscrit dans les objectifs de développement pour l'après-2015 de la communauté internationale et l'invite notamment à militer en faveur de :

- l'inclusion explicite de la primauté du droit dans le programme pour l'après-2015, à titre de fin en soi et d'outil essentiel permettant la meilleure réalisation d'autres objectifs importants de développement;
- l'intégration de la primauté du droit comme thème général sous-tendant tous les objectifs de développement, accompagnée de cibles et d'indicateurs précis permettant l'évaluation des progrès en 2030.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) le 14 août 2014.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**